



19 février 2010

CTP CENTRAL DU 19 FEVRIER 2010 INFORMATIONS SUR LE PROJET IMMOBILIER

Ce CTP CENTRAL a été convoqué à la demande expresse des organisations syndicales qui voulaient pouvoir donner un avis formel (VOTE) sur le projet immobilier.

Malheureusement le Dagemo a ouvert la réunion en nous disant : « *j'ai peu de choses à vous dire. Le dossier n'a pas bougé depuis notre dernier CTP Central. Le bail avec Farman n'est pas signé. Nous sommes d'équerre techniquement, mais toujours en discussion sur la composante budgétaire du projet.* »

Cependant, des informations importantes nous ont été malgré tout été apportées aujourd'hui sur les montants des marchés déjà passés en matière de stratégie immobilière :

2008 – Génie des Lieux : 90 000 € (déjà soldé)
2008 – Stratégie and Corp : 58 000 € (déjà soldé)
2009 – Stratégie and Corp : 132 000 €
2009 – AOS (macro et micro aménagements) : 145 000 €
2009 – AOS (accompagnement à la mise en œuvre) 434 000 €

Total – 859 000 €

Cette somme astronomique a servi à la recherche d'un lieu et aux premières études en matière de macro et micro aménagements. Gageons que ce n'est pas terminé !!

L'alternative, qui nous est offerte, est bien :

- On part à Farman
- On reste à Mirabeau, mais au plus tard dans 18 mois on passe sur 9 étages au lieu de 11 actuellement.

Un vote nous a été proposé. Le DAGEMO nous a demandé de choisir entre ces deux implantations.

Les organisations syndicales, soucieuses de porter l'avis des agents recueilli lors du sondage effectué en janvier, ont souhaité pouvoir donner leur avis successivement sur chacun des deux choix et non pas se prononcer sur l'alternative proposée.

L'administration a accepté en précisant que si nos votes se neutralisaient notre voix ne serait pas prise en compte, et que « *notre intérêt était de choisir* ». Si nos votes étaient neutralisés, les critères de choix seraient purement technico-budgétaires. Il n'exclut pas dans ces conditions une implantation hors Paris. L'administration a indiqué qu'elle voterait POUR les deux choix puisqu'ils sont techniquement possibles.

Résultats des votes :

FARMAN :

POUR : 10 voix (l'administration)

CONTRE : 10 voix (les organisations syndicales)

MIRABEAU

POUR : 10 voix (l'administration)

ABSTENTION : 10 voix (les organisations syndicales)

Les organisations syndicales se sont abstenues lors de ce deuxième vote pour tenir compte du choix exprimé par les agents lors du sondage (*plutôt rester à Mirabeau, même resserrés, que partir à Farman...*)

Elles ont fait la déclaration suivante expliquant leur vote :

« Les documents que vous nous avez présentés lors du dernier CTPC et que vous avez envoyés à l'ensemble des agents n'apportent rien de nouveau à vos déclarations précédentes, voire au contraire les aggravent. Or nous vous avons déjà fait part de ce que les personnels pensent de votre projet immobilier, que ce soit à Farman ou à Mirabeau

Ces documents nous apprennent :

- *que la surface allouée aux espaces de travail (BUN) est la plus faible à Farman (9,55m² en moyenne contre 9,8m² pour Mirabeau reconfiguré) ;*
- *idem pour la surface par agent dans le cas de bureaux partagés (8 contre 8,25 m²) ;*
- *quel que soit le site retenu, vous prévoyez entre 34 et 39 % de bureaux partagés par plus de 2 agents (pour mémoire, alors que seuls 8 % des répondants à l'enquête syndicale seraient prêts à travailler à plus de 2 dans un bureau) ;*
- *les dimensions minimum des trames à Farman (1,35 x 4,5m) pourraient donner des bureaux pour 2 de 12,2 m².*

Quelque soit le projet retenu, les conditions que vous présentez ne sont pas acceptables. Elles sont par ailleurs contradictoires avec les préoccupations que vous avez affichées concernant les « risques psychosociaux » des personnels, en proposant en CTPM une enquête auprès de vos agents sur ce thème.

À ce propos, nous tenons à vous rappeler que parmi les principaux risques psychosociaux, la littérature spécialisée signale le manque de reconnaissance, le manque de marges de manœuvre face aux changements organisationnels, l'impossibilité de peser sur des décisions jugées infondées ou injustes ... À l'heure où le ministre du travail distribue des cartons rouges aux entreprises qui refusent de négocier sur le stress au travail, nous constatons que ces facteurs de risques pour la santé, clairement identifiés, sont aujourd'hui massivement présents dans votre Ministère.

Le mépris que vous manifestez à l'égard des agents, l'absence de concertation avec leurs représentants, la non reconnaissance du travail et des compétences d'une grande partie des personnels, la gestion arbitraire des primes, l'intensification et la dégradation du travail dus à une gestion comptable et à courte vue des effectifs, ... sont autant de sources de risques psychosociaux. Le projet immobilier, et votre manière de le mettre en œuvre, constituent une cause supplémentaire de malaise et de souffrance pour les personnels.

Nous vous avons exprimé notre point de vue à plusieurs reprises, sans être jamais entendus. Aussi, nous ne cautionnerons pas vos projets qui n'hésitent pas à dégrader les conditions de travail et de trajet des agents. »

À suivre...

Le prochain CHS central du 9 mars prochain nous donnera-t-il des informations plus abouties ?